

Courrier du Préfet Yves Rousset
du 15 octobre 2020
menaçant le Maire de Valaire d'une battue administrative



**PRÉFET
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LE PRÉFET

Blois, le 15 OCT. 2020

Madame le Maire,

Suite au constat de dégâts agricoles de blaireau sur des parcelles de maïs exploitées sur le territoire de votre commune, une visite de terrain a été organisée le 28 août dernier par le service eau et biodiversité de la DDT. Les participants de cette tournée étaient les suivants : Mme M, membre de la CDCFS et vous-même ; M. R, exploitant des parcelles concernées et son chef de culture ; M. R et Mme G, FNSEA 41 ; M. V, lieutenant de louveterie du secteur et M. F, DDT.

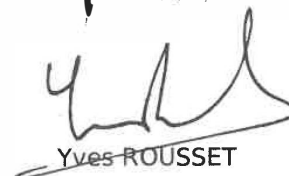
Cette tournée de terrain a permis de constater la réalité des dégâts de blaireaux, répartis de manière diffuse et hétérogène au sein des deux parcelles visitées. Ces dégâts ont été estimés entre 1 et 5 % de la surface totale exploitée en maïs (22 ha), pour un montant d'environ 500 euros de perte compte tenu du rendement de la parcelle et du cours du maïs. Les animaux à l'origine des dégâts ont été localisés à deux endroits, dont une petite parcelle boisée voisine des maïs, propriété de la commune de Valaire, qui contient de nombreux terriers.

En conclusion de cette tournée, la commune a proposé d'étudier la demande d'indemnisation de l'agriculteur. Le 16 septembre dernier, suite à la proposition financière que M. R avait fait à la commune, votre conseil municipal a délibéré à l'unanimité pour rejeter le principe d'une indemnisation.

Compte tenu de la proximité des récoltes et du fait que la grande majorité des dégâts a déjà été réalisée, une destruction administrative des animaux par le lieutenant de louveterie ne s'impose plus en 2020.

Dans les semaines qui viennent, un nouvel assolement sera mis en place par l'agriculteur. Si ses cultures venaient à nouveau à subir des dégâts de blaireaux au printemps ou à l'été prochain, je serai particulièrement vigilant à ce qu'une intervention puisse rapidement se tenir afin de prévenir leur développement. Dans cette hypothèse, une destruction à tir sera privilégiée. Je vous tiendrai informée des actions envisagées sur ce secteur.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de mes hommages *les plus cordiaux.*


Yves ROUSSET

Madame le Troquier
Maire de Valaire
Mairie, Le Bourg
41120 VALAIRE